

Abolition planifiée de la liberté d’opinion

**Aucune personne bien informée ne peut contester le fait que notre monde se trouve dans une situation critique très dangereuse. Mais au lieu d’avouer ses erreurs et de les corriger, la caste politique nous présente ses « sales coups » comme un progrès. En cela, elle fait fi des principes qui résultent de décennies et de siècles d’expériences douloureuses.**

Aucune personne bien informée ne peut contester le fait que notre monde se trouve dans une situation critique très dangereuse. Mais au lieu d’avouer ses erreurs et de les corriger, la caste politique nous présente ses « sales coups » comme un progrès. En cela, elle fait fi des principes qui résultent de décennies et de siècles d’expériences douloureuses.
Par exemple en ce qui concerne la liberté d’expression, le principe d’auto¬détermination des peuples, la neutralité de l’Autriche ou bien l’interdiction fixée dans le droit international à tout Etat d’intervenir dans les affaires d’un autre Etat. Au vu de la situation critique et menaçante on nous dit aujourd’hui que ces principes ne peuvent pas être considérés de façon aussi absolue ; cela éveille notre attention. Des principes et des règlements ne sont valables que tant qu’ils servent aux objectifs des gouvernements et des tireurs de ficelles. Et maintenant une loi de l’UE assortie de décrets d’application incroyables devrait encore nous empêcher de nommer les « sales coups » par leur nom. Cette loi devrait nous être présentée comme « promotion de la tolérance » et « protection des minorités ». Mais quelle minorité devrait être protégée en réalité ?
Faites-vous une idée par vous-même avec ce qui suit.
De quoi s’agit-il concrètement ?
Plus d’un an après avoir été débattue et fortement critiquée, la proposition de loi de l’UE sur la « promotion de la tolérance », est maintenant de nouveau discutée. Le Conseil européen pour la tolérance et la réconciliation a présenté un projet qui doit être adopté par le Parlement européen. Au nom de la tolérance il est planifié d’interpréter des opinions indésirables comme actes criminels et de les punir comme « crimes graves ». En même temps la proposition de loi prévoit de mettre en place dans tous les pays de l’UE une forme de « police de mentalité » étatique composée de deux instances officielles et chargée de l’application de la loi. Ces deux instances sont « l’unité d’administration spéciale » et « la commission de surveillance nationale de la tolérance ». Elle serait chargée de surveiller la population et d’évaluer selon l’esprit de l’UE le caractère punissable des expressions d’opinions. Cette loi a pour but l’abolition de la liberté d’opinion. La protection des minorités est uniquement utilisée comme prétexte pour faire taire les personnes d’opinion différente. Bien entendu, doivent cesser avant tout les voix qui expriment la critique justifiée, qui montrent des dysfonctionnements et qui dévoilent l’injustice ! Ne manquez pas notre prochaine émission sur le sujet : « Rééducation de la jeune génération à la ligne officielle ». Je vous quitte avec une citation de Schewardnadse : La plus grande conquête de l’humanité, à savoir la libre expression de l’opinion, a toujours été aussi bien la source que la force de propulsion du progrès.

**de --**

**Sources:**

<http://universal_lexikon.deacademic.com/107449/Nichteinmischung>
[www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009\_2014/documents/libe/dv/11\_revframework\_statute\_/11\_revframework\_statute\_en.pdf](https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/libe/dv/11_revframework_statute_/11_revframework_statute_en.pdf)
<http://deutsche-wirtschafts-nachrichten.de/2014/01/06/eu-will-neue-behoerde-zur-ueberwachung-der-toleranz-einfuehren/>
[www.youtube.com/watch?v=FcHMkdXFkjc](https://www.youtube.com/watch?v=FcHMkdXFkjc)

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

---

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.